

Jean Terlier face aux éleveurs de la Confédération paysanne



• Entre les agriculteurs de la Confédération paysanne et le député, des échanges courtois mais sans concession.

Une délégation d'éleveurs de la Confédération paysanne s'est invitée à la cérémonie des vœux du député Jean Terlier qui s'est déroulée à sa permanence castraise le 19 janvier.

Des vœux marqués du sceau de la revendication du monde agricole : une première pour le député de la 3^{ème} circonscription Jean Terlier (LREM). Sa permanence castraise s'est avérée trop petite pour accueillir simultanément les membres de la délégation de la Confédération Paysanne conduite par Jean-Luc Hervé et les personnalités invitées à la cérémonie. Dans le courrier qu'ils ont adressé à Jean Terlier, Jean-Luc Hervé et ses collègues dénoncent « le manque de budget » concernant l'Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN). Cette aide financière est attribuée aux éleveurs situés en zones de montagne et de piémont. Le gouvernement envisage de revoir le système des zones défavorisées simples qui concernent 50 % des communes tarnaises. Or, pour la Confédération paysanne cette révision « va réduire fortement ou supprimer les indemnités compensatoires aux handicap naturels, des aides indispensables pour des éleveurs frappés par des crises agricoles à répétition. "Les paysans ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire Au lieu de bidouiller les paiements et le zonage pour ne

pas dépasser le budget, l'Etat doit se donner les moyens d'une vraie politique agricole et d'un revenu pour les paysans" affirme Jean-Luc Hervé.

50 % des communes tarnaises concernées

Les éleveurs de la Conf ont également interpellé Jean Terlier sur le projet de loi Darmanin sur la suppression de la politique des structures. Cette réforme entraînerait selon eux des difficultés en matière d'accession au foncier pour les jeunes agriculteurs et l'accaparement des terres agricoles par une minorité. Des propos que Jean Terlier a entendus. "J'ai déjà rencontré les responsables de la Confédération paysanne qui sont mobilisés à juste titre sur ces problématiques. Avec mes collègues députés tarnais nous allons rencontrer le ministre pour en discuter avec lui" a indiqué le député de la 3^{ème} circonscription. Ce débat, technique et sensible, se poursuivra dans les semaines à venir. Pour Jean-Luc Hervé il y a urgence et le constat est pré-occupant : "Plus d'un quart des agriculteur ont plus de 55 ans et sont sans succession. Il est urgent d'installer des jeunes et de limiter la course à l'agrandissement et à l'accaparement des terres. L'Etat doit orienter le foncier libéré par les départs à la retraite vers les candidats à l'installation et ceux qui ont des petites fermes." Affaire à suivre.

D. Escorne